

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2019 A 20 HEURES 30

**Délibération n° 2019/07/15 n° 12 : FONCIER –
Attribution d'une subvention d'équilibre à la
SFHE ARCADE.**

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers | Date de la convocation : 05/07/2019 |
| En exercice : 31 | |
| Présents : 24 | Affichage de la convocation : 09/07/2019 |
| Pouvoirs : 6 | |
| Votants : 30 | Affichage du compte rendu : 16/07/2019 |
| Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, MM. COQUARD Henri, GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine. | |
| Absents ayant remis pouvoir : | |
| M DEROZARD Olivier donne pouvoir à M GILLET Rémi, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DURAND Aline, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond. | |
| Absents ou excusés : | |
| Mme DE JERPHANION Marianne | |

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La SFHE ARCADE a été désignée lauréate pour l'aménagement des tènements situés en zone AUC sur les sites de "La Déserte". Le programme retenu concerne la construction de 76 logements décomposés en 53 logements locatifs sociaux (23 PLAI et 30 PLUS) et 23 PSLA (7 logements collectifs et 16 maisons).

Pour l'EPORA, propriétaire actuel des terrains, le bilan financier prévisionnel s'élève à 2 586 000 €.

La SFHE ARCADE propose un montant prévisionnel de charges foncières de 2 500 000 €.

Le déficit prévisionnel de l'opération s'établit à 86 000 €.

Ce déficit sera comblé par la mobilisation du fonds SRU à hauteur de 60 %, soit 51 600 € et le versement d'une subvention par la commune.

En accord avec EPORA et les services de l'Etat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre de 34 400 € à la SFHE ARCADE. Cette somme viendra en déduction des pénalités SRU.

Il propose que cette subvention soit versée aux conditions suivantes :

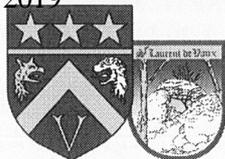
- Dépôt d'un permis de construire conforme au programme prévu.
- Versement de cette subvention lors de la réitération de l'acte quand le permis de construire délivré sera purgé de tous recours.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention opérationnelle conclue avec l'EPORA,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2019 A 20 HEURES 30

**Délibération n° 2019/07/15 n° 12 : FONCIER –
Attribution d'une subvention d'équilibre à la
SFHE ARCADE.**

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de 34 400 € à la SFHE ARCADE pour l'acquisition auprès de l'EPORA des terrains à aménager sur le site de "La Déserte", cadastrés AC 805, AC 806 et AC 807 d'une part et AC 198, AC 228 et AC 229 d'autre part.

DIT QUE le versement de cette subvention interviendra à la réitération de l'acte d'acquisition quand le permis de construire conforme au programme prévu sera purgé de tous recours.

DIT QUE les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

16/07/2019

et de la publication en mairie le 16/07/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN